

<b>Zeitschrift:</b>	Revue Militaire Suisse
<b>Herausgeber:</b>	Association de la Revue Militaire Suisse
<b>Band:</b>	150 (2005)
<b>Heft:</b>	3
<b>Artikel:</b>	Les écoles de recrues et les écoles de cadres des Forces terrestres
<b>Autor:</b>	Solenthaler, Hans-Ulrich
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-346466">https://doi.org/10.5169/seals-346466</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Les écoles de recrues et les écoles de cadres des Forces terrestres

Avec ses six formations d'application, le commandement de l'instruction des Forces terrestres est responsable de l'instruction de base, depuis les recrues jusqu'à l'échelon corps de troupe. Avec la nouvelle armée, les structures et le déroulement des écoles et des stages de formation ont subi un remaniement complet. Les futurs cadres ne suivent plus une école de recrues complète; ils sont sélectionnés plus tôt, l'objectif étant d'atteindre un niveau d'instruction supérieur et de mieux axer leur instruction sur les besoins des écoles, des études et de la profession. L'organisation des écoles de recrues et des écoles de cadres des Forces aériennes est similaire à celle des Forces terrestres.

---

## ■ Divisionnaire Hans-Ulrich Solenthaler<sup>1</sup>

---



### Formations d'application des Forces terrestres

Le commandement de l'instruction des Forces terrestres compte six formations d'application (FOAP). Il est responsable de l'instruction de base, depuis les recrues jusqu'aux corps de troupe. En tant qu'unité organisationnelle directement subordonnée au Commandant des Forces terrestres, il est diri-

gé par le Chef de l'instruction des Forces terrestres et il a son siège à Berne, au quartier général des Forces terrestres.

Les FOAP dispensent l'instruction de base, soit l'instruction individuelle et l'instruction en formation spécifiques aux armes. Elles assument aussi l'instruction de l'unité tactique dans l'instruction de base (atteindre la disponibilité de base). Elles organisent des stages de formation technique (SFT) et des cours de spécialistes (C spéc), qui constituent une partie de l'instruction des commandants (unité, bataillon/groupe) et des aides de commandement des états-majors. Elles sont également responsables de l'introduction de nouveaux systèmes et de nouvelles procédures et elles appuient les brigades d'engagement dans les cours d'introduction et de reconversion aux nouvelles armes, équipements et procédures d'engagement. La structure de base de toutes les FOAP des Forces terrestres est pour ainsi dire identique. Les

FOAP regroupant diverses armes, elles peuvent avoir plusieurs commandements pour l'instruction de base et pour l'instruction en formation. Dans ce cas, les commandements peuvent être regroupés en une seule école. C'est dans les FOAP que l'on trouve la majorité des militaires de carrière et des militaires contractuels.

L'instruction de base générale et l'instruction de base spécifique à la fonction (IBG/IBF) se déroulent dans le cadre du *Commandement de l'instruction de base* durant les 13 premières semaines de l'école de recrues. L'instruction en formation, jusqu'à l'échelon unité renforcée ou bataillon/groupe, de celui du *Commandement de l'instruction en formation*, de la 14<sup>e</sup> à la 21<sup>e</sup> semaine de l'école de recrues (ou de la 14<sup>e</sup> à la 18<sup>e</sup>, selon les écoles). Le *Commandement des écoles de cadres* regroupe les écoles de candidats (école de candidats et école de sous-officiers ou école de candidats officiers) et l'école d'officiers.

<sup>1</sup> Chef de l'instruction des Forces terrestres.

Les FOAP disposent en plus de divers *centres d'instruction et de compétences* qui servent avant tout à soutenir l'instruction des brigades d'engagement et à la réalisation d'une instruction spécifique. Quelques FOAP sont encore responsables de formations et d'états-majors qui ne sont pas incorporés dans les brigades d'engagement des Forces terrestres.

## FOAP des Forces terrestres

- FOAP transmission/aide au commandement 1
- FOAP infanterie 3/6
- FOAP des blindés 3
- FOAP artillerie 1
- FOAP génie/sauvetage 5
- FOAP logistique 2

## Durée et déroulement des écoles de recrues

Les écoles de recrues (ER) ont maintenant une durée de 21 ou de 18 semaines. Seules les recrues des troupes du génie et de sauvetage, le gros des troupes de la logistique, les troupes de défense ABC et les soldats d'exploitation de toutes les armes accomplissent 18 semaines d'ER, soit près de 30% des recrues en formation. Font exception à cette règle, les grenadiers d'infanterie, les pilotes et les éclaireurs parachutistes, qui suivent une ER de 25 semaines ou plus. Les recrues qui effectuent une ER de 18 semaines, accomplissent ultérieurement un CR de plus (7 au lieu de 6) et les recrues qui suivent une ER de 25 semaines, un CR de moins (5 au lieu de 6). Indépendam-

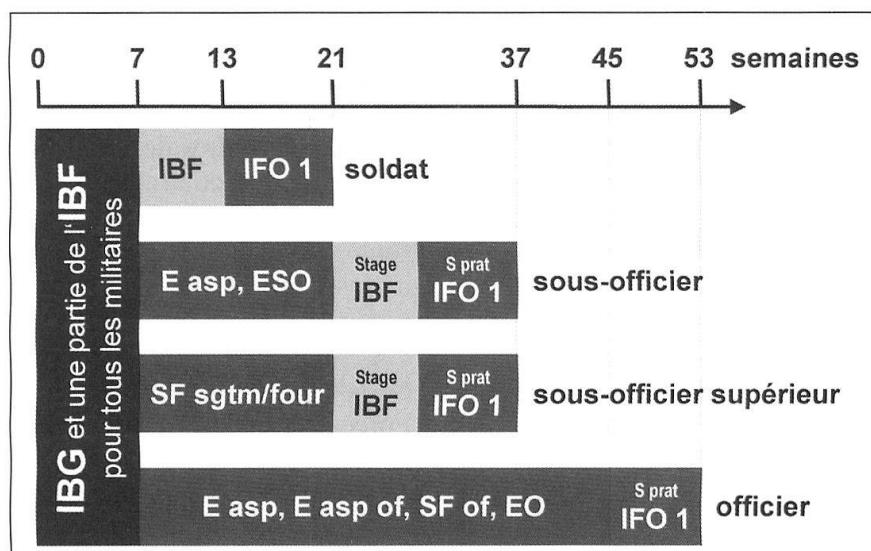


Schéma 1 : Structure de base des formations d'application des Forces terrestres.

ment de leur durée, les ER se déroulent en trois étapes :

- l'instruction de base générale (IBG);
- l'instruction de base spécifique à la fonction (IBF);
- l'instruction en formation (IFO 1).

L'IBG occupe les 7 premières semaines de l'ER, puis les recrues suivent l'IBF, jusqu'à la 13<sup>e</sup> semaine de l'ER. Le passage de l'IBG à l'IBF s'effectue dans la continuité, ce qui permet une meilleure utilisation des infrastructures d'instruction (installations, simulateurs, systèmes, matériel et véhicules), une plus grande motivation des recrues et un engagement optimal des instructeurs.

### Instruction de base générale

L'instruction de base générale (IBG) est identique pour toutes les armes. Elle a pour objectif de transmettre en 120 heures les

connaissances de base militaires et générales, tant théoriques que pratiques.

#### ■ Instruction formelle.

■ Instruction théorique touchant à la marche du service, Règlement de service, perfectionnement, notions de politique de sécurité, droit international des conflits armés, menace, mission de l'armée, tâches de chacune des armes, protection de l'environnement, prévention des accidents, prévention de la toxicomanie, service social de l'armée et aumônerie de l'armée.

■ Instruction de base sur le maniement de l'arme personnelle (pour la plupart des recrues, le *Fusil d'assaut 90*), y compris l'instruction au service de garde.

■ Instruction au service de protection ABC et au service sanitaire.

## Instruction de base spécifique à la fonction

Dans l'instruction de base spécifique à la fonction (IBF), la recrue apprend le travail spécifique aux armes, tandis que le candidat sous-officier, lequel accomplit un stage dans l'IBF, est instruit à la fonction de chef de groupe, respectivement de gestionnaire ou de responsable du système.

## Instruction en formation

Après l'IBF, soit la 14<sup>e</sup> semaine de l'ER, la recrue passe à l'instruction en formation 1 (IFO 1). Le chiffre «1» signifie qu'il s'agit d'une instruction en formation pendant l'ER. L'IFO 2 correspond à l'instruction en formation durant les CR. Dans la majorité des cas, le passage de l'IBG/IBF à l'IFO 1 s'effectue parallèlement au changement de commandement d'école et de lieu d'instruction.

Dans l'IFO 1, les unités (compagnies et batteries) sont organisées pour l'engagement. À quelques détails près, leur structure correspond à celle des formations d'engagement. Chaque recrue apprend à être un élément d'un tout et à accomplir sa tâche dans un contexte global.

L'IFO 1 met l'accent sur les exercices d'engagement et de combat, ainsi que sur les tirs de combat. Le prolongement de la durée des écoles de recrues permet d'instruire de nouveau jusqu'à l'échelon de l'unité tactique (compagnie renforcée ou batterie) ou jusqu'à l'échelon bataillon/groupe.

## Responsables des différentes étapes de l'instruction

L'IBG est majoritairement confiée aux militaires de carrière et aux militaires contractuels. Les cadres de milice (sof et sof sup) sont également sollicités, du moins ceux qui ne sont pas incorporés dans les formations des brigades des Forces terrestres ou dans les formations des Forces aériennes, et qui accomplissent leur CR dans les FOAP. La raison de l'engagement de cadres de milice dans cette étape de l'instruction est imputable au manque de militaires de carrière et de militaires contractuels.

Dans l'IBF, on retrouve aussi des militaires de carrière et des militaires contractuels aux postes d'instructeurs. Pour les futurs chefs de groupe, leur stage dans l'IBF correspond à une partie de leur «paiement de galons». Leur présence est nécessaire pour conduire le groupe ou le système (d'armes). Aujourd'hui, les futurs sous-officiers supérieurs (sergent-major d'unité et fourrier d'unité) participent aussi à l'instruction dans l'IBF. Comme les futurs chefs de groupe, ils y accomplissent un stage, avant leur service pratique effectif dans l'IFO 1.

Les chefs de section et les commandants de compagnie les rejoignent dans l'IFO 1. Ainsi, la conduite de l'unité est entièrement entre les mains de cadres de milice qui accomplissent tous ici leur service pratique. Il est clair qu'ils sont formés à leurs tâches et appuyés par des militaires de carrière expérimentés. Les futurs commandants de bataillon et les aides de

commandement des états-majors de bataillons effectuent également leurs quatre semaines de service pratique dans l'IFO 1. Les unités du Commandement de l'instruction en formation sont constituées à cette occasion en un «bataillon de recrues».

## Sélection des cadres

Le potentiel des jeunes gens en vue d'un avancement militaire est évalué lors du recrutement. Près de 40% des recrutés reçoivent une recommandation de cadre.

La sélection s'effectue en grande partie durant les sept premières semaines de l'ER. Ce sont les militaires de carrière qui s'en chargent. Ils évaluent aussi les recrues qui n'ont pas obtenu la recommandation de cadre lors de la sélection, tandis que les recrues avec une recommandation de cadre doivent encore la confirmer. Dans le même temps, des entretiens sont organisés avec ces recrues, afin de déterminer la carrière de cadre qu'ils envisagent: l'avancement au poste de chef de groupe, de sous-officier supérieur ou de chef de section. Ce ne sont pas toutes les recrues entrant en service avec une recommandation de cadre qui reçoivent une proposition d'avancement. La décision repose, comme indiqué précédemment, sur l'évaluation effectuée durant les sept premières semaines de l'ER.

## Instruction de caporal

Pour les sous-officiers spécialisés, il existe une version courte de l'instruction de sous-officier (sof). Elle concerne principalement des fonctions qui ne

comportent pas ou peu de tâches de commandement et qui font en partie appel aux connaissances professionnelles. Ces sof sont promus au grade de caporal à la fin de leur 21<sup>e</sup> semaine d'instruction. Ce modèle d'instruction s'applique aux sof de la poste de campagne et aux sof ABC.

## Instruction de chef de groupe

Le chef de groupe (chef gr) suit une instruction plus longue. Il quitte l'ER après la 7<sup>e</sup> semaine, promu au grade de soldat et avec une proposition pour l'instruction de chef gr. Dans le Commandement de l'école de cadres de la FOAP, il accomplit l'école de candidats (E cand, 10 semaines). Cette école transmet les connaissances techniques et aborde les domaines du commandement, de la conduite des hommes et de la méthodologie de l'instruction.

Le but de cette instruction est de former des chefs indépendants, sachant faire preuve d'initiative. En cas de résultats insuffisants, le candidat sof peut être rétrogradé dans l'ER. À la fin de l'E cand, les candidats sont promus au grade d'appointé-chef. Le futur chef gr rejoint alors l'école de sous-officiers (ESO, 4 semaines).

Après l'ESO, il retourne dans une ER où il accomplit un stage de 6 semaines dans l'IBF après avoir suivi un CC. Sa promotion au grade de sergent acquise, le sof accomplit son service pratique dans l'IFO 1. L'instruction de chef gr dure au total 37 semaines (34 semaines pour les ER de 18 semaines).

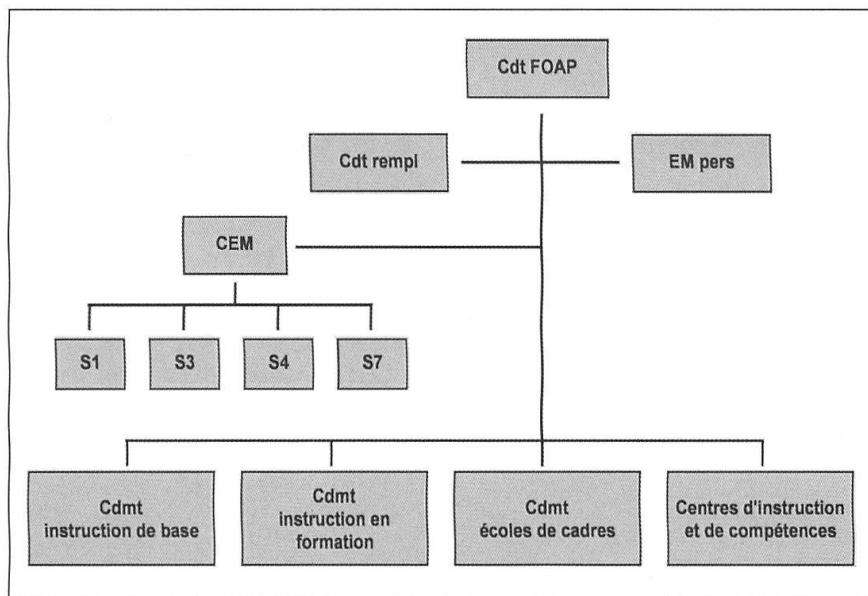


Schéma 2 : Déroulement des écoles de recrues et de cadres.

## Instruction de chef de section

Au départ, l'instruction de chef de section (chef sct) se déroule parallèlement à l'instruction de chef gr. L'E cand repose sur un système perméable, à savoir qu'en cas de résultats insuffisants, un cand of peut être rétrogradé dans la voie de chef gr ou, au contraire, en cas d'aptitudes correspondantes et de potentiel, un cand sof peut suivre une carrière d'officier.

À la fin de l'E cand, après la promotion au grade d'appointé-chef, le futur chef sct accomplit une école de candidats officiers de 5 semaines (E cand of). Ensuite, il participe au stage central de formation des officiers (SF of) à Berne. Les cand of de toutes les armes (Forces terrestres et Forces aériennes) suivent ensemble ce stage de 4 semaines, car la matière enseignée concerne toutes les armes. A la fin du SF of, les candidats sont promus au grade de sergent-chef.

Ensuite, de retour dans la FOAP de leur arme, ils accomplissent l'école d'officiers (EO). Pendant 15 semaines, le cand of reçoit une instruction spécifique pour devenir un chef sct compétent, responsable et sachant faire preuve d'initiative.

Il effectue différents engagements pratiques durant lesquels il acquiert des compétences de commandement et, surtout, le savoir-faire technique spécifique. A la fin de l'EO, les participants sont promus au grade de lieutenant.

Ensuite, les chefs de section accomplissent, eux aussi, leur service pratique dans l'IFO 1 d'une ER. Après une semaine de CC, ils ont l'occasion de mettre en pratique la matière apprise en effectuant, pendant 8 semaines (5 semaines pour une ER de 18 semaines), avec leur section, des exercices d'engagement et de combat ainsi que des tirs de combat.

## Instruction de sous-officier supérieur

Le futur sergent-major d'unité ou le fourrier d'unité accomplit, lui aussi, seulement 7 semaines d'ER. Ensuite, il suit le stage de formation de sergent-major ou de fourrier (SF sgtm/four) au Commandement des stages de formation de sous-officiers supérieurs à Sion. Tous deux durent 14 semaines et s'achèvent par la promotion au grade de sergent. Après une semaine de CC, ils suivent un stage pratique de 6 semaines dans l'IBF d'une ER, à l'issue duquel ils sont promus sergent-major chef ou fourrier. Ils passent alors dans l'IFO 1 où ils ont la possibilité, dans de nouvelles conditions, d'appliquer et d'approfondir la matière apprise.

## Formation au commandement pour cadres subalternes de milice

Désormais, les futurs chefs de groupes, sous-officiers supérieurs et officiers ont la possibilité, pendant leur instruction, d'obtenir des certificats dans le domaine de la formation au commandement. Il s'agit d'une formation modulaire, comparable aux formations proposées dans le civil, qui permet de suivre ultérieurement d'autres modules, dans le cadre d'une formation civile. Le nombre de certificats de modules qu'il est possible d'acquérir dépend de la carrière de cadre. Cependant, la formation au commandement reste avant tout axée sur l'acquisition des compétences requises pour l'engagement militaire.



Donnée d'ordre avant l'exercice.



After Action Review (AAR) après l'exercice.

## Militaire en service long

Le modèle de «militaire en service long» offre la possibilité d'accomplir le service obligatoire en une seule fois et de rester ensuite pendant dix ans dans une formation de la réserve, en n'accomplissant plus aucun CR. On trouve des mili-

taires en service long dans l'infanterie, dans les troupes du génie et de sauvetage, dans les troupes de la logistique et dans les Forces aériennes. La FOAP des transmissions et de l'aide au commandement ainsi que le domaine ABC instruisent également quelques militaires en service long.

Les militaires en service long de l'infanterie suivent leur instruction à Aarau. Elle comporte, en plus de l'instruction standard de soldat d'infanterie, une instruction en prévision d'engagements futurs. Après 21 semaines, les militaires en service long rejoignent le Commandement de la sécurité militaire. Durant les 22 semaines suivantes, ils participent à des engagements subsidiaires et apportent leur appui à d'autres services.

Les militaires en service long des troupes du génie et de sauvetage accomplissent une ER tout à fait standard. Ensuite, ils sont incorporés dans la formation d'intervention d'aide en cas de catastrophe. Cette formation au sein d'une compagnie renforcée est l'un des moyens principaux qui permet d'assurer la disponibilité «d'aide en cas de catastrophe» tout au long de l'année. Elle appuie les autorités civiles en cas de catastrophe naturelle ou autre catastrophes. Les militaires en service long de la logistique sont engagés, à la fin de l'ER, comme appui aux formations de l'armée ou aux autorités civiles.

## Bilan de l'année 2004

Après une année d'instruction dans la nouvelle armée suisse, le bilan est largement positif:

- les écoles de recrues et de cadres dans les FOAP se sont bien déroulées;
- le modèle d'instruction a réussi son baptême du feu;



*Entraînement au combat de localité.*

- les propositions d'avancement émises révèlent une tendance positive;
- la certification de la formation au commandement pour les cadres subalternes de milice est très bien accueillie.
- Ces bons résultats ont pu être atteints grâce au personnel professionnel qui a fait preuve d'un engagement au-dessus de la moyenne. Les aspects négatifs concernent principalement les ressources limitées en personnel professionnel et les trop grands effectifs des deux premières écoles de recrues et écoles de cadres (surplus de l'Armée 95). Les principaux enseignements que l'on peut retirer de cette première année sont les suivants:
- nous sommes bien sur la bonne voie;
- l'instruction en formation recèle un potentiel de croissance qu'il s'agit d'exploiter à l'avenir;
- les chefs de corps doivent pouvoir acquérir une plus grande expérience pratique dans leur instruction de base;
- le système d'instruction est adapté, mais il demande toutefois trop de personnel et devient de ce fait onéreux.

Il serait prématuré, après une année seulement, de vouloir tirer un bilan définitif. Il faut attendre les résultats de plusieurs écoles de recrues et écoles de cadres pour pouvoir se prononcer et les premières conclusions ne sont pas attendues avant l'année 2006.

**H.-U. S.**